
Programme Du talent à l'écran

Principes directeurs



TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
2. OBJECTIFS, STRATÉGIES ET PRIORITÉS	3
2.1 OBJECTIFS ET STRATÉGIES	3
2.2 PRIORITÉS	4
3. RÉSULTATS ATTENDUS.....	4
4. ADMISSIBILITÉ.....	5
4.1 REQUÉRANTS ADMISSIBLES.....	5
4.2 ÉVÉNEMENTS ADMISSIBLES.....	5
4.3 COÛTS ADMISSIBLES	6
5. PROCESSUS DE SÉLECTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	6
6. PARTICIPATION FINANCIÈRE	7
7. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE	7
7.1 DATES LIMITES DU DÉPÔT DES DEMANDES.....	7
7.2 COMMUNICATION DE LA DÉCISION.....	8
7.3 OÙ PRÉSENTER UNE DEMANDE	8

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Téléfilm Canada offre un soutien financier aux festivals et événements canadiens par l'entremise de deux instruments financiers : le volet compétitif soit le « *Programme Du talent à l'écran* » et le volet fondé sur la performance soit le « *Programme fondé sur la performance des festivals* ». Dans le cadre du « *Programme Du talent à l'écran* », Téléfilm Canada effectue une sélection parmi des événements qui lui sont présentés dans un environnement où la concurrence est extrêmement forte. En ce qui concerne le « *Programme fondé sur la performance des festivals* », des ressources, sous la forme d'enveloppes de performance, sont réservées aux festivals qui réussissent à rejoindre les auditoires canadiens. Les festivals qui reçoivent une enveloppe disposent de plus d'autonomie, de latitude et de flexibilité pour assurer le financement des activités de base de leur événement. Ces principes directeurs concernent le « *Programme Du talent à l'écran* » (le « Programme »).

Téléfilm Canada administre la mise en application des principes directeurs à son entière discrétion, afin d'assurer que son financement soit accordé aux festivals qui respectent ses objectifs, ses stratégies et ses priorités. Se conformer aux principes directeurs est une condition préalable d'admissibilité au financement mais ne garantit toutefois pas l'accès aux fonds de Téléfilm Canada. Pour toute question relative à l'interprétation de ces principes directeurs, ou des objectifs, des stratégies et des priorités du Programme, l'interprétation de Téléfilm Canada prévaudra.

Téléfilm Canada se réserve le droit d'apporter des changements aux principes directeurs pour refléter les changements liés à l'évolution du marché. Les principes directeurs qui auront été appliqués à un projet resteront en vigueur pour la durée entière du projet.

Toute information concernant tout aspect de la demande, de l'événement, de tout événement antérieur), du requérant ou de toute partie apparentée au requérant, ainsi que tout renseignement personnel ou autre information spécifique à un événement, demeureront confidentiels selon les dispositions de la [Loi sur l'accès à l'information](#) et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Le formulaire de demande est disponible sur le [site Web](#) de Téléfilm Canada; il contient de l'information pertinente et fait partie intégrante de ces principes directeurs. Téléfilm Canada se réserve le droit d'apporter, au besoin, des modifications aux présents principes directeurs ainsi qu'aux formulaires de demande.

2. OBJECTIFS, STRATÉGIES ET PRIORITÉS

2.1 Objectifs et stratégies

Téléfilm Canada a identifié trois grands objectifs dans le cadre de son [Plan d'entreprise 2006/2007–2010/2011 : Du cinéma au téléphone cellulaire](#) :

- 1) Accroître les auditoires du contenu canadien au Canada et à l'étranger;
- 2) Renforcer la capacité de l'industrie à rejoindre les auditoires; et
- 3) Offrir une plus-value aux Canadiens en tant qu'administrateur performant et efficace.

Le Programme est aligné sur le deuxième objectif de Téléfilm Canada. Téléfilm Canada a établi trois stratégies clés pour atteindre ce deuxième objectif :

- 1) Augmenter la notoriété et l'accessibilité des talents et du contenu canadiens auprès des auditoires du Canada et de l'étranger;
- 2) Augmenter les possibilités de réaliser des ventes et d'obtenir du financement à l'étranger pour les sociétés de production, de distribution et de ventes;
- 3) Augmenter l'accessibilité des talents émergents et des créateurs de différents milieux aux divers fonds et programmes administrés par Téléfilm Canada grâce à des initiatives de formation pratique leur permettant de développer leurs talents et leurs compétences.

2.2 Priorités

Afin d'orienter les requérants dans la présentation de leurs demandes, Téléfilm Canada a identifié sept secteurs prioritaires. Tous les événements bénéficiant du soutien de ce Programme contribueront à la mise en œuvre des trois stratégies clés de Téléfilm Canada dans le cadre d'un ou de plusieurs des sept secteurs prioritaires que voici :

- 1) Accroître la notoriété face aux auditoires et leur diversification et/ou favoriser le développement de futurs auditoires en présentant du contenu canadien.
- 2) Accroître les possibilités pour les scénaristes, les réalisateurs et les producteurs des communautés autochtones et des minorités visibles de travailler dans les secteurs du long métrage, des nouveaux médias et de la télévision.
- 3) Accroître les possibilités d'apprentissage pour les scénaristes, les réalisateurs et les producteurs travaillant dans l'industrie du long métrage grâce à des activités de formation, d'accompagnement et de mentorat qui favoriseront le développement de leur entreprise et/ou de leurs projets.
- 4) Accroître les occasions de réseautage afin d'améliorer le « montage » des projets (ex. : service de rencontre (*matchmaking*), participation d'artistes renommés et financement).
- 5) Accroître la diversité et la qualité des projets au sein du portefeuille de contenu canadien par des initiatives ciblées de développement des compétences.
- 6) Accroître les possibilités de partenariats à l'international, de ventes et de financement dans les secteurs du long-métrage, des nouveaux médias et de la télévision grâce à des initiatives qui sauront attirer de grands décideurs internationaux.
- 7) Améliorer les compétences en affaires des petites entreprises, notamment celles qui travaillent dans un environnement multiplateforme.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du Programme sont les suivants :

- À court terme, offrir une aide financière à des événements qui sont alignés sur le deuxième objectif de Téléfilm Canada et qui réussissent à atteindre les cibles liées au rendement.
- À moyen terme, augmenter la notoriété des talents et du contenu canadiens et améliorer les portefeuilles d'investissement en production de Téléfilm Canada par une

plus grande diversité des genres, de talents émergents et des talents issus de communautés sous-représentées.

- À long terme, accroître la notoriété du contenu canadien au Canada et à l'étranger.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1 Requéranants admissibles

Pour être admissibles au Programme, les requérants doivent répondre à tous les critères d'admissibilité suivants :

- Être une société sous contrôle canadien, tel que stipulé aux sections 26 à 28 de la [Loi sur l'investissement Canada](#);
- Avoir un siège social au Canada et les activités de la compagnie devraient être exercées au Canada;
- Les membres du conseil d'administration et les membres du personnel clé responsables de l'organisation doivent être des citoyens canadiens tels que définis dans la [Loi sur la citoyenneté](#) ou des résidents permanents du Canada, conformément à la définition de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#).
- Fournir une preuve de la stabilité financière de la société et de l'événement (notamment, ne pas accuser de déficits constants ou importants);
- Fournir une preuve de l'engagement qu'ont pris la société et l'événement afin d'assurer une bonne gouvernance, et de l'approche adoptée à cette fin;
- Être en mesure de démontrer que la société possède l'expertise nécessaire pour mener à bien l'événement;
- Au surplus, dans le cas des festivals, compter au moins 3 ans d'existence.

4.2 Événements admissibles

- Les festivals et les événements de développement professionnel canadiens sont tous deux considérés comme des activités admissibles dans le cadre de ce Programme.
 - Un requérant admissible peut demander une aide financière pour une ou plusieurs activités, dans la mesure où ces activités sont alignées sur les priorités du Programme.
- Certaines autres activités promotionnelles visant le développement et l'avancement de l'industrie audiovisuelle au Canada pourraient potentiellement être admissibles à un financement limité. Téléfilm Canada évaluera l'admissibilité de telles activités promotionnelles au cas par cas, selon les priorités établies à la section 2.2. Les requérants peuvent communiquer avec leur bureau régional de Téléfilm Canada pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard.
- Téléfilm Canada accordera son aide financière en priorité à des événements régionaux auquel elle aurait déjà accordé son soutien par le passé. Toutefois, ce soutien sera conditionnel à l'évaluation positive d'une nouvelle demande, à la disponibilité des ressources financières et à l'atteinte des objectifs de rendement définis dans l'entente de contribution signée précédemment par le requérant avec Téléfilm Canada.

4.3 Coûts admissibles

Les coûts admissibles se limiteront à ceux qui sont reliés à la production de l'événement et qui ont été indiqués dans la proposition de projet approuvée par Téléfilm Canada, en tenant compte des points suivants :

- Habituellement, seules les dépenses engagées au Canada peuvent donner droit à une aide financière. Toutefois, Téléfilm Canada évaluera l'admissibilité des dépenses engagées à l'étranger lorsque des services de nature comparable ne sont pas offerts au Canada et qu'ils sont indispensables au succès de l'événement.
- Comme le but du Programme est d'appuyer des événements spécifiques, les dépenses relatives aux activités fondamentales du requérant et les dépenses en capital, tels le loyer, l'achat d'immobilier et les frais d'entretien, ne sont pas admissibles. Toutefois, les frais d'administration spécifiques aux événements sont admissibles.

5. PROCESSUS DE SÉLECTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Programme dispose d'un budget annuel qui est réparti entre les quatre bureaux régionaux de Téléfilm Canada pour l'évaluation des projets à l'échelle régionale. Les événements sont en concurrence avec d'autres événements ayant lieu dans la même région. Les bureaux régionaux accorderont la priorité aux événements qui répondent le mieux aux besoins propres à leur région

Les critères d'évaluation suivants serviront de guide aux requérants dans la préparation de leur demande de financement:

Plan d'affaires	<ul style="list-style-type: none">• Contribution générale à la mise en œuvre des trois stratégies clés de Téléfilm Canada.• Alignement sur un ou plusieurs des sept secteurs prioritaires de Téléfilm Canada.• Alignement sur les besoins propres à la région.
Visibilité	<ul style="list-style-type: none">• Capacité de l'événement d'accroître la visibilité de Téléfilm Canada et de l'aide financière qu'elle accorde à l'industrie.
Mesures de rendement	<ul style="list-style-type: none">• Établissement de critères de rendement mesurables pour l'événement, et capacité du requérant de faire le suivi de ses réalisations et d'en faire le rapport.
Équipe	<ul style="list-style-type: none">• Feuille de route de l'équipe quant à l'organisation d'un événement d'envergure, d'étendue et de nature similaires.
Stabilité financière	<ul style="list-style-type: none">• Stabilité financière et bonne gouvernance de la société.

Téléfilm Canada reconnaît les défis uniques que doivent relever les nouveaux événements et ceux qui ont lieu à l'extérieur des grands centres. Chaque bureau régional pourra, à sa discrétion, tenir compte au cas par cas de circonstances exceptionnelles dans la mise en application de ces principes directeurs, afin de répondre le mieux possible aux besoins de la région en matière de renforcement des capacités.

Tous les requérants éventuels devraient consulter le document « priorités » de leur bureau régional et communiquer avec leur bureau régional AVANT de soumettre leur demande de financement. Ce document est disponible dans la

section « [Programmes de développement des affaires](#) » du site Web de Téléfilm Canada.

6. PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation financière de Téléfilm Canada se fera sous la forme d'une contribution. Les conditions spécifiques relatives à cette contribution seront détaillées dans l'entente qui sera signée entre le requérant et Téléfilm Canada.

Plus le montant de la demande de financement au Programme sera élevé, plus Téléfilm Canada s'attendra de l'événement qu'il :

- 1) soit aligné sur l'une des stratégies clés et sur l'un ou plusieurs des sept secteurs prioritaires;
- 2) offre de la visibilité à Téléfilm Canada; et
- 3) renforce la capacité de l'industrie à rejoindre les auditoires.

La participation financière de Téléfilm Canada prendra la forme d'une contribution qui ne pourra dépasser le moindre de 49 % du budget de réalisation total ou 125 000 \$.

L'aide financière de Téléfilm Canada est accordée pour une période d'**un an** seulement. Si un requérant décide de soumettre une nouvelle demande pour l'année suivante, le soutien de Téléfilm Canada serait accordé sous réserve d'une évaluation positive de la nouvelle demande, de la disponibilité des ressources financières et de l'atteinte des objectifs de rendement définis dans l'entente de contribution signée précédemment par le requérant avec Téléfilm Canada. Les requérants doivent élaborer leur plan d'affaires dans l'optique de réduire le niveau du soutien demandé à Téléfilm Canada.

Comme la demande de financement dépasse toujours les ressources disponibles, tout requérant qui engage des dépenses avant d'avoir obtenu la confirmation de la participation financière de Téléfilm Canada le fait à ses propres risques.

7. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

7.1 Dates limites du dépôt des demandes

1. Marché de langue française

À compter de 2009-2010, Téléfilm Canada accueillera les demandes pour ce Programme provenant du Québec et des communautés francophones hors-Québec à dates fixes. Cette mesure est devenue nécessaire devant la quantité grandissante de demandes visant le marché francophone. Deux dates de dépôt sont prévues par année. Veuillez consulter les dates de dépôt de ce programme sur le [site Web](#) de Téléfilm Canada.

2. Marché de langue anglaise

Bien qu'il n'y ait pas de dates de dépôt fixes pour les demandes pour le marché de langue anglaise à ce Programme, les requérants sont tenus de soumettre leur demande dûment remplie au moins 10 semaines avant le jour de l'inauguration de l'événement pour lequel une aide financière est demandée et doivent tenir compte de la date de fermeture du Programme afin de respecter la fin de l'année financière de Téléfilm Canada qui est le 31 mars. Veuillez consulter la date de fermeture du Programme sur le [site Web](#) de Téléfilm Canada.

7.2 Communication de la décision

Les requérants recevront un avis par écrit des résultats de l'évaluation de leur demande. Tous les efforts seront déployés pour aviser les requérants des résultats de l'évaluation le plus rapidement possible après le dépôt de leur demande dûment remplie. Les décisions sont habituellement rendues 10 semaines suivant la réception des demandes dûment remplies.

7.3 Où présenter une demande

Les demandes doivent être déposées au bureau de la région où aura lieu l'événement, peu importe où est situé le siège social du requérant.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, un requérant qui organise le même événement dans plusieurs régions pourra soumettre sa demande au bureau de la région où est situé son siège social.

Présenter une demande en ligne

Pour accélérer le traitement des demandes, Téléfilm Canada encourage ses clients à soumettre leur demande par le biais de eTéléfilm[®], un service en ligne rapide, sécuritaire et convivial. Les clients qui soumettent une demande par l'entremise de eTéléfilm[®] bénéficient du dépôt direct des versements de Téléfilm Canada. Pour s'inscrire en ligne, aller au www.telefilm.gc.ca/eTelefilm.

Présenter une demande par la poste

Les requérants doivent faire parvenir le formulaire de demande du Programme et le budget standard de Téléfilm Canada dûment remplis, accompagnés de tous les documents requis, au bureau de Téléfilm Canada desservant leur région. Les demandes doivent être envoyées à l'attention de l'agent de mise en œuvre des programmes et des initiatives, Opérations – développement de l'industrie, tel qu'indiqué dans le site Web de [Téléfilm Canada](#). Les agents sont à la disposition des requérants pour répondre à toute question relative à la demande ou aux documents requis.

Les demandes provenant des provinces de l'Ouest et des Territoires du Nord-Ouest doivent être envoyées au bureau de Vancouver. Les demandes provenant de l'Ontario et du Nunavut doivent être envoyées au bureau de Toronto. Le bureau de Montréal s'occupe de toutes les demandes en français provenant de l'ensemble du pays et des demandes en anglais provenant du Québec. Les provinces de l'Atlantique sont desservies par le bureau de Halifax.